

Nations Unies a déclaré que les peuples vivant dans les territoires portugais d'Afrique ont un droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance; c'est pourquoi elle a voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale condamnant la politique coloniale du Portugal. La délégation a aussi voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale visant à attirer l'attention de tous les pays sur le manifeste de Lusaka concernant l'Afrique méridionale, présenté par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Ce document demande d'accepter les idéaux d'égalité humaine et d'autodétermination et de rejeter toute forme de racisme au sujet de la libération de l'Afrique méridionale.

Au cours de 1969, le Gouvernement canadien a continué d'aider, par tous les moyens possibles, à la fourniture et au transport de secours destinés à soulager la misère dans les deux camps mis en conflit par la guerre civile du Nigéria. Par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, le Canada a versé environ 3 millions de dollars en nourriture et autre matériel de secours. On a porté une attention particulière aux moyens de livrer des secours dans la région rebelle. Le Gouvernement canadien a soutenu que la façon la plus efficace de le faire en cas d'urgence était d'organiser des vols de jour suivant un horaire bien établi. C'est vers la fin de 1968 que le Gouvernement a proposé cette possibilité aux deux parties en cause et, tout au long de 1969, il a appuyé les efforts visant à la conclusion d'un accord sur les vols de jour.

Le 5 juin 1969, un appareil du Comité international de la Croix-Rouge a été abattu et les vols du CICR, qui se faisaient la nuit depuis quelque temps, ont été suspendus. Le CICR, appuyé en cela par le Gouvernement canadien, a alors travaillé patiemment afin d'obtenir des deux parties qu'elles consentent à des vols de jour. En juillet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a proposé de faire inspecter par des Canadiens les cargaisons de secours afin de satisfaire aux objections des rebelles, selon lesquels les vols de jour auraient nui à leur position militaire. Le CICR et le Gouvernement militaire signaient à Lagos, en septembre, un accord en vertu duquel des vols de secours seraient autorisés pendant le jour pour une période initiale de trois semaines. Le régime sécessionniste a refusé cet accord; il a exigé la présence d'une troisième partie, chargée de s'assurer que les vols de jour ne seraient pas utilisés contre lui par le Nigéria. Les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont immédiatement tenté d'apporter les garanties nécessaires pour répondre à cette crainte déclarée d'un désavantage militaire. On a même proposé à cette fin de faire voyager des observateurs canadiens à bord des appareils de secours. En octobre les autorités "biafraïses" ont rejeté ces propositions.

Le Canada a de plus continué à appuyer des initiatives pratiques et utiles conçues pour encourager les deux parties à entamer des négociations. Persuadé que les bonnes dispositions requises pour en arriver à un règlement de paix doivent provenir des parties elles-mêmes, le Gouvernement canadien a signalé à plusieurs reprises à leurs représentants que des négociations s'imposaient. Le Canada a aussi appuyé les efforts de divers organismes, comme l'Organisation de l'unité africaine, visant à susciter des pourparlers de paix.

Le Canada a soutenu que personne ne devrait faire parvenir d'armes sur les champs de bataille du Nigéria. A plusieurs reprises, au cours